



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
Séance du 04 JUIN 2026 à 18 H**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
10	16	11

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, conformément au Code de l'action sociale et des familles, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de séance : Charlotte VADEBLE

Administrateurs présents : Charlotte VADEBLE, Claire SCHAAF, Solange GHAOUI, Alix DIOP, Maria RAT, Yvette AGARD, Katia MARTINEZ, Nabila RAMDANI, Jean-Marie LEBRE

Administrateurs ayant donné pouvoir : Ludovic JEAN à Charlotte VADEBLE, Lydie MILAD à Claire SCHAAF

Administrateurs absents : Florence LECOCQ, Karine FRASCA, Laurence CHRISTOPHE, Denise LA ROCCA, Jean-Pierre SERRUS

Délibération N°26/08

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF RÉSIDENCE AUTONOMIE OUSTAOU

Rapporteur : Charlotte VADEBLE

S'agissant du vote du Compte Administratif 2025, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, Charlotte VADEBLE est désignée comme Présidente de séance en remplacement de Monsieur le Président.

Le compte Administratif de l'ordonnateur est le reflet exact du compte de gestion du comptable.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable au budget annexe « Résidence autonomie Oustaou »,
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (10) et 1 abstention (Maria RAT),

APPROUVE le Compte Administratif 2025 du budget Résidence autonomie Oustaou comme suit :

3. Tableaux récapitulatif de l'exécution budgétaire

Totaux	Dépenses - Charges			Recettes - Produits		
	Budget exécutoire N	Réel N	Ecart	Budget exécutoire N	Réel N	Ecart
SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ÉTABLISSEMENT						
Total (1)	243 311,26	36 354,31	206 956,95	243 311,26	100 272,48	143 038,78
				Résultat de l'exercice 2025 63 918,17 €		
Reprise de résultats (4)	0,00	0,00	0,00	175 311,26	175 311,26	0,00
	243 311,26	36 354,31	206 956,95	418 622,52	275 583,74	143 038,78
				Résultat cumulé de l'exercice 2025 239 229,43 €		
SECTION D'EXPLOITATION - BUDGET PRINCIPAL						
Total (2)	649 601,03	614 003,21	-35 597,82	639 500,00	609 856,21	-29 643,79
				Résultat de l'exercice 2025 - 4 147,00 €		
BUDGETS ANNEXES						
Total (3)			0,00			0,00
			0,00			0,00
			0,00			0,00
			0,00			0,00
Reprise de résultats (4)	0,00	0,00	0,00	10 101,03	10 101,03	0,00
Total général (2) + (3) + (4)	649 601,03	614 003,21	-35 597,82	649 601,03	619 957,24	-29 643,79
				Résultat cumulé de l'exercice 2025 5 954,03 €		

PRÉCISE que la maquette du compte administratif et ses annexes sont jointes à la présente délibération et sont en adéquation avec le compte de gestion.

PRÉCISE que la note de synthèse brève et synthétique prévue à l'article L 2313-1 du CGCT est jointe à la délibération relative au compte financier unique du CCAS délibérée précédemment lors de la même séance du Conseil d'Administration.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La Présidence de séance :

Charlotte VADEBLE

chw



La Secrétaire de séance :

Charlotte VADEBLE

chw

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission le 15/06/2026
Publication/notification le 15/06/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 16/06/2026

Application agréée E-legalite.com

70_DE-013-261301733-20260604-CA_26_08_OU